

ARRETE

Permission de voirie et interdiction de stationnement Pose d'un poteau téléphonique – 13 Quai du Berry

Le Maire d'OUZOUER SUR TREZEE (Loiret),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1 et L2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu les demandes présentées (demandes d'occupation de voirie pour travaux et demande d'arrêté de police de circulation) par l'entreprise ERT TECHNOLOGIES sise 326 Rue Marcelin Berthelot 45400 FLEURY LES AUBRAIS, pour le compte de la société LOIRET FIBRE sise 124, Boulevard de Verdun 92400 COURBEVOIE, pour la pose d'un poteau téléphonique, au niveau du 13 Quai du Berry,

Vu la déclaration conjointe DT/DICT en date du 20 Mars 2024 ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques communales et à l'intérieur de l'agglomération,

N° 32/24

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : L'entreprise ERT TECHNOLOGIES est autorisée à entreprendre les travaux précités, au niveau du 13 Quai du Berry et devra remettre en l'état, à l'identique, le trottoir à l'issue de ces derniers. Elle devra également prendre les dispositions nécessaires pour ne porter aucun dommage aux ouvrages existants.

ARTICLE 2 : Pour les besoins des travaux précités, qui auront lieu dans un délai de 15 jours, à compter du 22 Avril 2024 :

- Le cheminement piéton sera basculé sur le trottoir opposé
- Le stationnement des véhicules sera interdit aux abords du chantier

Des panneaux réglementaires de signalisation visibles de jour comme de nuit seront installés, par le demandeur, au niveau du chantier et sur cette voie.

ARTICLE 3 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRIARE
- au Chef du Centre de Première Intervention d'OUZOUER SUR TREZEE
- au Responsable de l'Agence Territoriale de Sully sur Loire
- à l'entreprise ERT TECHNOLOGIES, chargée de l'exécution des travaux

Fait à OUZOUER SUR TREZEE, le 8 avril 2024

Le Maire,
Denis GERVAIS

